



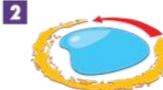
Mode d'emploi

Absorbant neutralisant en cas de déversements chimiques

1. Dans quel cas utiliser l'absorbant neutralisant TRIVOREX®

L'absorbant neutralisant TRIVOREX® est une poudre absorbante et neutralisante fabriquée par le laboratoire PREVOR. TRIVOREX® permet d'absorber les déversements liquides chimiques et de neutraliser les corrosifs acides ou basiques.

2. Comment utiliser l'absorbant neutralisant TRIVOREX®

1. 
 1. Recommandations préalables:
 - a. Aérer la pièce et isoler la zone de danger.
 - b. Utiliser des équipements de protection (bottes, lunettes, gants...) et de premiers secours adaptés (lav'œil, aérosols de solutions DIPHOTERINE® ou HEXAFLUORINE®).
2. 
 2. Verser l'absorbant neutralisant TRIVOREX® autour de la flaque
3. 
 3. Recouvrir le liquide avec l'absorbant neutralisant TRIVOREX®
4. 
 4. Laisser agir 5 minutes. L'absorbant se colore en rose au contact d'un acide et en bleu au contact d'une base. En cas de contact avec un acide la neutralisation occasionne une effervescence composée uniquement de CO₂. Le mélange devient jaune lorsque le produit chimique acide ou basique est neutralisé.
5. 
 5. Cas particulier des produits chimiques très concentrés : Si le résidu final reste rose ou bleu, alors le produit chimique déversé est très concentré. Pour le neutraliser totalement, pulvériser le décontaminant chimique SAFUREX® sur le mélange formé puis ajouter l'absorbant TRIVOREX®. Alternier ces deux opérations jusqu'à obtenir un mélange jaune.
 6. Ramasser, stocker et retraiter le résidu solidifié selon la réglementation en vigueur. (Voir le paragraphe traitement du déchet)

Protocole pour les produits réagissant avec l'eau (ex : POCl₃, PCl₃...) : Pour neutraliser ces produits chimiques : Se munir d'EPIs adaptés aux produits chimiques acides et en particulier de masque de protection anti-gaz. Absorber le liquide déversé avec l'absorbant TRIVOREX®. Le déchet formé sera solidifié mais restera réactif. Ajouter ensuite doucement le décontaminant chimique SAFUREX® sur le mélange formé. Cela va déclencher la neutralisation du produit chimique et peut occasionner des dégagements de vapeurs acides. L'acide formé sera ainsi neutralisé par le TRIVOREX®. Alternier l'ajout de TRIVOREX® et de SAFUREX® jusqu'à obtention d'un déchet jaune neutralisé.

3. Avertissements

- 1- En cas d'utilisation sur de l'eau de javel concentrée ou des oxydants chlorés (hypochlorite de sodium ≥ 9,6%), si l'absorbant TRIVOREX® est introduit en quantité trop faible (moins de 1kg de TRIVOREX® par Litre de produit chimique), la réaction de neutralisation peut entraîner une rapide réaction exothermique avec émission de chloramines sous forme de gaz. Ces produits sont similaires à ceux retrouvés dans les piscines après un traitement au chlore. Pour se prémunir du danger, porter un masque de protection anti-gaz adapté et aérer la pièce au maximum. Cette réaction ne se produit pas sur de l'eau de javel diluée.
- 2- La neutralisation des acides produit du dioxyde de carbone CO₂. Aérer la pièce lors de l'utilisation de l'absorbant TRIVOREX®
- 3- La réaction de neutralisation des acides ou bases concentrés peut provoquer une élévation de température du mélange.
- 4- Comme tous les absorbants, TRIVOREX® n'a pas d'action sur la toxicité des produits : le résidu final n'est plus corrosif acide ou basique mais peut conserver sa toxicité (ex. : HF, HCN).
- 5- En cas d'une légère prise d'humidité, TRIVOREX® peut se solidifier et brunir légèrement, son efficacité n'est pas diminuée significativement.



- 6- L'utilisation de l'absorbant **TRIVOREX®** sur des sels de cyanure basiques peut engendrer une faible émission de cyanure d'hydrogène HCN gazeux. Ces sels de cyanures basiques sont des produits chimiques rares mais dont la dangerosité est importante. Il est possible d'utiliser l'absorbant **TRIVOREX®** sur ces produits chimiques en s'équipant de masque anti-gaz adaptés aux cyanures. En l'absence de maîtrise ou en cas de doute, nous recommandons de demander une expertise préalable au laboratoire Prevor.

4. Traitement du déchet

Après neutralisation par l'absorbant **TRIVOREX®**, certains produits chimiques sont devenus totalement non dangereux et peuvent donc être évacués en tant que déchets non dangereux (ex-DIB) en conformité avec la réglementation européenne. La liste de ces produits chimiques déclassifiables est disponible gratuitement sur le site internet environnement.prevor.com. Le déchet formé peut être évacué avec le code déchet 15 02 03.

Si le produit chimique neutralisé n'est pas sur cette liste, le déchet doit être évacué comme un déchet dangereux en utilisant le code déchet 15 02 02*. Il convient de ramasser, de stocker et de traiter le résidu d'absorption avec toutes les précautions nécessaires à la manipulation du produit chimique déversé. Ne pas disperser le résidu dans l'environnement et l'évacuer avec les déchets chimiques.

Les emballages de l'absorbant **TRIVOREX®** peuvent être recyclés conformément aux consignes de tri en vigueur

5. Consignes de stockage

- Conserver dans son emballage d'origine bien fermé et à l'abri de l'humidité.
- Placer l'absorbant **TRIVOREX®** à proximité des risques et facilement atteignable
- L'absorbant **TRIVOREX®** n'a pas de date limite d'utilisation.

